

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATIONS – CERF

La certification s’adresse aux managers transverses, responsables de service, responsables de Business Unit, évoluant dans une structure de type PME et ETI, ayant à piloter des projets d’intégration de l’Intelligence Artificielle au sein de leur organisation.

Piloter un projet d’intégration de l’IA au sein de son service ou de sa structure, quel que soit le secteur d’activité, nécessite des compétences spécifiques propres à ce type de projet afin d’en concevoir la stratégie, de développer et de déployer le projet, d’en piloter la performance, tout en accompagnant le changement organisationnel et en assurant une utilisation responsable et conforme à la réglementation de l’IA. C’est cette finalité professionnelle que vise cette certification, permettant ainsi à l’organisation de répondre aux enjeux technologiques, éthiques et organisationnels que représente l’intégration de l’IA dans l’optimisation ou l’automatisation de ses processus.

Prérequis :

- Maîtrise des outils bureautiques de base (navigateurs web, traitement de texte, tableur)
- Avoir un projet d’intégration de l’IA à piloter dans son contexte professionnel

Candidat en situation de handicap : Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d’évaluation et obtenir l’assistance d’un tiers lors de l’évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D’EVALUATION	
	MODALITÉS D’ÉVALUATION	CRITÈRES D’ÉVALUATION
Piloter un projet d’intelligence artificielle dans une organisation		
C1. Concevoir une stratégie d’intégration de l’IA au sein de l’organisation , en analysant les besoins d’automatisation ou d’optimisation par l’IA prioritaires, en prenant en compte les ressources, compétences, contraintes et processus existants, et en élaborant un plan d’action et une feuille de route jalonnée, afin d’assurer une implémentation	<p>Présentation d’un projet professionnel d’intégration de l’IA au sein de son organisation, soutenu à l’oral, suivi d’un questionnaire par le jury d’évaluation.</p> <p>Présentation du projet A l’oral, il est demandé au candidat de présenter son projet professionnel d’intégration de l’IA au sein de son</p>	<p>Cr1.1. Le candidat présente une analyse détaillée des besoins d’automatisation ou d’optimisation par l’IA prioritaires au sein de son organisation sur la base de critères de sélection concrets (impact organisationnel et stratégique, faisabilité en lien avec les processus existants, contraintes, retour sur investissement...) et des possibilités offertes par les différentes technologies IA disponibles.</p> <p>Cr1.2. Le candidat élabore un plan d’action détaillé et structuré pour l’implémentation des solutions IA,</p>

<p>réaliste et adaptée permettant d'optimiser les processus de l'entreprise.</p>	<p>service ou de sa structure, dans son contexte professionnel.</p> <p>Il est attendu du candidat qu'il décrive de façon détaillée et justifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie d'intégration de l'IA au sein de son organisation qu'il a conçue, incluant au minimum : l'analyse du besoin et un plan d'action jalonnée y répondant (en lien avec C1) - Le prototypage de solution IA initial de son projet, incluant les moyens et technologies mis en œuvre (en lien avec C2) - La stratégie et les méthodes de mise à l'échelle progressive de son projet IA (en lien avec C3) - Le plan de communication et d'accompagnement au changement organisationnel lié à l'adoption de l'IA, et toutes les actions d'accompagnement prévues dans ce cadre (en lien avec C4) - Le système de gouvernance intégré qu'il prévoit de mettre en place (en lien avec C5). La charte d'utilisation de l'AI qu'il aura rédigée devra également être présentée au jury d'évaluation. 	<p>incluant : des objectifs mesurables, des étapes spécifiques, une estimation des ressources humaines, techniques et financières à mobiliser. Il présente une feuille de route jalonnant les étapes à court, moyen et long terme. Il justifie en quoi ce plan d'action est adapté à l'organisation et aux moyens de la structure concernée.</p>
<p>C2. Développer un prototype de solution IA répondant aux besoins identifiés, en collectant, préparant et exploitant les données concernées, en sélectionnant les technologies appropriées au projet et en créant le modèle via un outil de prototypage rapide, afin de valider la faisabilité du projet pour assurer un déploiement efficace.</p>	<p>Cette soutenance sera suivie d'un questionnement par le jury d'évaluation.</p>	<p>Cr2.1. Le candidat explicite les moyens et méthodes mis en œuvre pour collecter, structurer et nettoyer les données utilisées pour le prototypage. Il justifie le choix de celles-ci au regard du besoin identifié et l'importance de la qualité des entrées pour le prototypage.</p> <p>Cr2.2. Le prototype créé par le candidat répond de manière satisfaisante aux besoins identifiés, comprend au minimum une technologie IA (outil d'automatisation ou plateforme, par exemple Power Automate, Google AI, Make..) appropriée au projet et a été réalisé via un outil de prototypage rapide de type Datarobot ou RapidMiner. Le candidat justifie son choix de technologie(s) IA, en quoi les performances du prototype permettent de valider la faisabilité du projet et les éventuels points de vigilance pour un déploiement à grande échelle.</p>
<p>C3. Déployer le projet IA à travers une stratégie de mise à l'échelle progressive, en s'appuyant sur la stratégie d'intégration conçue, en l'intégrant aux systèmes existants, et en impliquant les experts métiers et les équipes IT, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisation tout en assurant une transition fluide.</p>	<p>Questionnement du jury d'évaluation</p> <p>Le jury d'évaluation questionne notamment le candidat sur certains points du projet professionnel présenté qui nécessiteraient des approfondissements ou des éclairages.</p>	<p>Cr3.1. Le candidat présente un plan de déploiement progressif détaillant les phases d'intégration aux systèmes existants (interconnexions, adaptations...) et les actions de coordination, tout en justifiant en quoi ses choix permettront une transition fluide.</p> <p>Cr3.2. Le candidat explicite les rôles et responsabilités de chaque contributeur / intervenant dans ce plan de déploiement, incluant au minimum les experts métiers et des équipes IT, en spécifiant les mécanismes de collaboration mis en place.</p>

<p>C4. Accompagner le changement organisationnel lié à l'adoption de l'IA, en élaborant un plan de communication et d'accompagnement adaptés à une situation de changement, en acculturant et en formant les équipes à l'IA, tout en intégrant des mesures spécifiques pour garantir l'accessibilité des outils et processus pour les personnes en situation de handicap, afin de faciliter l'adhésion au projet et l'utilisation optimale de ces nouvelles technologies.</p>		<p>Cr4.1. Le plan de communication élaboré par le candidat présente des actions détaillées et adaptées aux besoins spécifiques de chaque groupe d'acteurs impactés, comprend l'identification des ressources nécessaires et vise à expliquer l'utilité, les bénéfices et les impacts de l'IA dans leurs tâches.</p> <p>Cr4.2. Les actions d'accompagnement, d'acculturation et de formation à l'IA sont conçues par le candidat de manière à répondre aux besoins spécifiques des différentes équipes. Le candidat justifie en quoi il tient compte de leur niveau de connaissance initial et de leurs rôles dans l'utilisation des technologies d'IA à implémenter.</p> <p>Cr4.3. Les actions d'accompagnement présentées par le candidat comprennent au minimum 2 mesures spécifiques pour garantir l'accessibilité des nouveaux outils et processus aux personnes (utilisateurs) en situation de handicap (par exemple, options de lecture, police de caractère spécifique pour les troubles DYS, aides visuelles, aides auditives, navigation facilitée...).</p>
<p>C5. Piloter la performance et l'éthique du projet IA en mettant en place un système de gouvernance intégré comprenant des tableaux de bord avec des indicateurs spécifiques, des processus d'évaluation et d'amélioration continue, des processus de sécurisation des données (notamment sensibles ou personnelles) et intégrant une charte d'utilisation de l'IA personnalisée prenant en compte les aspects éthiques et réglementaires, afin d'optimiser les résultats tout en favorisant une utilisation</p>		<p>Cr5.1. Le candidat présente au minimum un modèle de tableau de bord comprenant des indicateurs de suivi et de performance spécifiques au projet et mesurables, tout en formalisant au minimum un processus d'évaluation et d'amélioration continue adapté aux enjeux du projet (incluant retours d'expérience, niveau d'alerte des indicateurs, actions correctives, fréquence, mises à jour...).</p> <p>Cr5.2. Les mesures de sécurisation des données (notamment sensibles ou personnelles) présentées par le candidat sont a minima conformes aux</p>

responsable et conforme à la réglementation de l'IA au sein de l'organisation

réglementations en vigueur (comme le RGPD) et aux bonnes pratiques du secteur (IA Act). Elles prévoient un chiffrement des données, des accès restreints et une protection tout au long du cycle de vie du projet IA.
Cr5.3. Le candidat définit une charte d'utilisation éthique de l'IA structurée, personnalisée, conforme aux normes éthiques et réglementaires encadrant l'IA (RGPD, IA Act, Loi Informatique et libertés, Code de la propriété intellectuelle...) et précisant des directives d'utilisation claires et concrètes permettant d'éviter les risques liés (deepfakes, biais discriminatoires, atteintes à la vie privée, fuites de données...).